

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

-----  
Séance du 13 Avril 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-11  
PORTANT SUR LE VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2023

L'an deux mille vingt-trois le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Robert, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS, POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT  
M. BOUCHET, Mmes FEL, RAPINAT, DUPONTET, M. BATHIER.

Était absent : M. LASNIER Benjamin.

Secrétaire de séance : M. FRAPPAT Olivier.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte le budget Assainissement 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	85 940,81 €	85 940,81 €
Section d'investissement	37 528,09 €	37 528,09 €

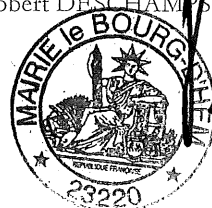
Membres	10
Présents	09
Représentés	00
Votants	09
Exprimés	09
Oui	09
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 17 avril 2023

Le Bourg d'Hem, le 17 avril 2023

Le Maire

Robert DESCHAMPS,



Affiché le 17 avril 2023